



MOSELLE FIBRE

Objet : Vote du Budget Supplémentaire – Décision Modificative n°1

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-262</p>

Le 28 mars 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, Mme Viviane FATTORELLI, M. Roland KLEIN, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, Mme Sophie PASTOR, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Philippe SCHOTT, M. Bernard SIMON, M. Pierre TACCONI, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Michel ROUCHON, Mme Véronique SCHMIT.

Etaient Absents/Excusés : M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Dominique LEROND, Mme Ginette MAGRAS, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Bernard TREUVELOT, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU l'instruction interministérielle M14 ;

VU les statuts de MOSELLE FIBRE,

VU le rapport n° CSR 2022-260 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 28 mars 2023 ;

CONSIDERANT les éléments ci-dessous :

PREAMBULE

Le Budget Primitif 2023 a été voté lors du Comité Syndical du 24 janvier 2023.

L'objectif de la présentation du Budget Primitif 2023 est de concrétiser ces orientations financières au travers de la mise au point du budget syndical.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats de l'exercice 2022, bien que repris par anticipation au Budget Primitif, doivent faire l'objet d'une reprise définitive par le Comité Syndical.

Les éléments décrits ci-dessus ont des conséquences financières qui doivent être retranscrites dans le budget principal de MOSELLE FIBRE, c'est l'objet du présent rapport.

Il sera abordé, d'abord, la reprise des résultats 2022 (I). Ensuite, l'équilibre général du projet de Budget Supplémentaire - Décision Modificative n°1 sera présenté (II). Puis, les mouvements budgétaires seront précisés (III).

I) Reprise des résultats 2022

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Comité Syndical doit se prononcer sur l'emploi du résultat cumulé de la section de fonctionnement, constitué à la clôture de l'exercice 2022. Ce résultat, s'il est excédentaire, doit être affecté prioritairement au financement de la section d'investissement.

Le résultat de fonctionnement cumulé 2022, s'élève à 16 513 831,20 €. Je vous propose d'inscrire ce montant en résultat reporté au compte 002, en recettes de fonctionnement.

Le résultat d'investissement cumulé 2022 s'élève à 7 539 477,25 €. Je vous propose d'inscrire ce montant en résultat reporté au compte 001, en recettes d'investissement.

Les résultats 2022 repris par anticipation au Budget Primitif diffèrent de la reprise définitive, il est donc repris à ce Budget supplémentaire uniquement la différence entre les deux montants soit + 213 335,52 € en excédent de fonctionnement et -195 917,49 €.

La différence entre la reprise de résultats par anticipation et celle définitive trouve son origine dans des régularisations d'écritures d'amortissements.

II) Equilibre général du projet de Budget Supplémentaire-Décision Modificative n°1 (BS-DM1)

Le présent projet d'étape budgétaire se ventile, au titre des éléments réels, de la façon suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	-	Excédent 2022 (R002)	213 335,52
Personnel (012)		Cotisations (74)	
Elus et subventions de fonctionnement (65)		Redevances (75)	-
Intérêts de la dette (66)	-	Recettes exceptionnelles (77)	335,52
Charges exceptionnelles (67)	-		
Provisions (68)	-		
Total	-	Total	213 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)		Excédent 2022 (R001)	- 195 917,49
Subventions d'investissement (204)		Financement du réseau (13)	300 000,00
Acquisition de matériel (21)	6 000,00	Emprunt (16)	
Construction du réseau (23)	294 000,00	Trop perçu sur marché (23)	- 17,51
Dépôts et cautionnements versés (27)	-		
Remboursement du capital de la dette (16)	-		
Total	300 000,00	Total	104 065,00

Total Dépenses	300 000,00	Total Recettes	317 065,00
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Le projet de BS-DM1 présente un suréquilibre à hauteur de 17 065 €.

Pour mémoire, la ventilation, au titre des éléments réels, du **Budget Primitif** est la suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	1 334 165,00	Excédent 2022 (R002)	16 300 495,68
Personnel (012)	700 000,00	Cotisations (74)	545 702,00
Elus et subventions de fonctionnement (65)	700 100,00	Redevances (75)	6 865 000,00
Intérêts de la dette (66)	240 000,00	Recettes exceptionnelles (77)	150 802,32
Charges exceptionnelles (67)	170 000,00		
Total	3 144 265,00	Total	23 862 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)	175 338,95	Excédent 2022 (R001)	7 735 394,74
Subventions d'investissement (204)	10 758 596,00	Financement du réseau (13)	3 270 000,00
Acquisition de matériel (21)	40 539,44	Emprunt (16)	-
Construction du réseau (23)	3 886 196,61	Trop perçu sur marché (23)	605,26
Remboursement du capital de la dette (16)	805 000,00		
Total	15 665 671,00	Total	11 006 000,00

Total Dépenses	18 809 936,00	Total Recettes	34 868 000,00
-----------------------	----------------------	-----------------------	----------------------

Présentation du **Budget Total** (Budget Primitif + Projet BS-DM1) :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	1 334 165,00	Excédent 2022 (R002)	16 513 831,20
Personnel (012)	700 000,00	Cotisations (74)	545 702,00
Elus et subventions de fonctionnement (65)	700 100,00	Redevances (75)	6 865 000,00
Intérêts de la dette (66)	240 000,00	Recettes exceptionnelles (77)	150 466,80
Charges exceptionnelles (67)	170 000,00		
Total	3 144 265,00	Total	24 075 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)	175 338,95	Excédent 2022(R001)	7 539 477,25
Subventions d'investissement (204)	10 758 596,00	Financement du réseau (13)	3 570 000,00
Acquisition de matériel (21)	46 539,44	Emprunt (16)	-
Construction du réseau (23)	4 180 196,61	Trop perçu sur marché (23)	587,75
Remboursement du capital de la dette (16)	805 000,00		
Total	15 965 671,00	Total	11 110 065,00

Total Dépenses	19 109 936,00	Total Recettes	35 185 065,00
-----------------------	----------------------	-----------------------	----------------------

Le Budget Total présente un suréquilibre à hauteur de 16 075 129 €.

III) Description des mouvements budgétaires réels

A) Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ne sont pas modifiées par rapport au Budget Primitif.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 213 335,52 € en raison du report sur 2023 de l'amortissement d'une partie du réseau FttH.

B) Section d'investissement

En dépenses d'investissement, les crédits sont en hausse de 300 000 € et compensés par une augmentation pour le même montant des recettes d'investissement permettant de retracer la dépense du Syndicat dans le cadre de la remise à niveau du réseau de Falck et Hargarten et qui fera l'objet d'un financement par la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois. Ce montant correspond à la reconstitution de la documentation technique.

Il est proposé l'augmentation des crédits pour l'acquisition du mobilier à hauteur de 6 K€ pour l'aménagement du second étage des locaux du Syndicat avec une compensation venant des dépenses de travaux (diminution des crédits pour le CSPS du chantier FttH d'Audun/Russange).

En recettes d'investissement, l'excédent d'investissement est diminué de 195 917,49 €.

Le Président tient par ailleurs à préciser que le budget est voté par nature et par chapitre, sans vote formel sur chaque chapitre. Ce rapport est accompagné du fascicule du projet de BS-DM1 2023 qui détaille, par chapitre et par article, les mouvements budgétaires décrit ci-dessus ainsi que les opérations d'ordres.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ADOPTE** le Budget Supplémentaire – Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2023 de MOSELLE FIBRE tel que décrit dans la présente délibération,
-
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 22

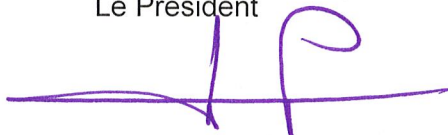
Adopté par : 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Accusé de réception en préfecture
057-200521530-2023-0316-013-262-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023